Commune d'Andeville

CROIX DE GUERRE 1939-1945

CONSEIL MUNICIPAL
du 23 janvier 2015
à 20 heures 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Jean-Charles MOREL, Gilbert AUDINET, Martine CONTY, Dominique DUMONT, Aline BOUCHART, Guy REUSSE, Patrick SCHNEIDER, Patrick PIPAULT, Pascale LANEUVILLE, Dulce DE CASTRO, Heidi MAUGENDRE-KLINGHAMMER, Fabienne BAGUET, Cyril SAINT VANNE, Béatrice PATIN, Vincent THENAULT, Jean-Christophe ANCHER, Gaston MASSALA, Emmanuelle DEVIGNE et Corinne LEGER.

Etaient absents représentés : Hervé de KONINCK représenté par Guy REUSSE, Patricia DAOUD représentée par Martine CONTY, Patricia CARTIER représentée par Dominique DUMONT

Etait absente, excusée : Sophie BOWEN

Madame Aline BOUCHART a été élue secrétaire.

I) Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité

II) Questions à l'ordre du jour

1 – Division du terrain de l'ancienne Usine sis rue de Boulaines : création d'un budget annexe

Monsieur le Maire expose que la commune doit aménager des terrains à bâtir sur le site de l'ancienne Usine rue de Boulaines. Les opérations d'aménagement sont des services publics suivis obligatoirement sous forme de budgets annexes distincts du budget principal. Elles donnent lieu obligatoirement à une comptabilité de stocks spécifiques. Un budget annexe de lotissement est soumis, lui aussi, aux règles de sincérité et d'équilibre budgétaire. Les coûts prévisionnels de viabilisation des terrains doivent être équilibrés par des recettes prévisionnelles sincères de cession de lots ou à défaut de perspectives de ventes sur l'exercice, par des prévisions de variation de stocks de terrains viabilisés et par des avances du budget principal ou par la souscription d'un emprunt.
Les terrains aménagés ne doivent donc pas être intégrés dans le patrimoine immobilisé de la commune puisqu'ils ont vocation à être vendus par la collectivité.

Il est donc nécessaire de procéder à la création d'un budget annexe qui s'intitulera « Site Usine rue de Boulaines ». Il sera établi et voté comme le budget principal de la commune.
En dehors des obligations règlementaires, un des avantages d'avoir un budget annexe pour ce type d'opération, est qu'il est très facile d'en connaître le prix de revient. Car il inclut l'ensemble des charges afférentes à l'aménagement des terrains (les études, les frais de géomètre, les frais de viabilisation, les travaux de voirie...) ainsi que l'ensemble des recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Accepte** la création de ce budget annexe « Site Usine rue de Boulaines » relatif à l'aménagement et à la vente des terrains à bâtir sur le terrain de l'ancienne Usine rue de Boulaines.

2 - OPAC : convention de conduite d'opération pour les travaux de voirie et de viabilisation rue de Boulaines

Suite au projet de construction rue de Boulaines, Monsieur le Maire indique que des travaux de voirie et de viabilisation des lots à bâtir doivent être réalisés. L'OPAC a été retenu comme conducteur d'opération, afin qu'il apporte une assistance administrative, financière et technique. Les cabinets GREUZAT et A3D ont également été consultés et c'est l'offre de l'OPAC la mieux placée.

Dans ce cadre, une convention a été établie qui définit toutes les missions dont l'OPAC à la charge, leurs conditions d'exécution et leurs limites, les travaux à réaliser.

L'OPAC sera rémunéré par application d'un prix global forfaitaire de 11 274.00€ TTC.
Les modalités de paiement sont détaillées dans la convention.

A la demande Monsieur ANCHER, Monsieur le Maire précise que ce sera sept ou peut-être six lots qui seront viabilisés. Le déplacement du transformateur et son emplacement définitif détermineront le nombre de lots.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **accepte** les termes de la convention « conduite d'opération pour les travaux de voirie et viabilisation de lots à bâtir rue de Boulaines »
- **autorise** le Maire à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

3 - Caisse d'Allocations Familiales : convention d'objectifs et de financement « aide spécifique rythmes éducatifs

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires engagée par le gouvernement, la Caf (Caisse d'Allocations Familiales) accorde une aide aux gestionnaires d'accueils de loisirs pour les « Temps d'Accueil Périscolaires ».
Cette aide couvre uniquement les 3 heures dégagées par la réforme.
Le soutien financier et technique apporté par la CAF dans ce cadre nécessite la formalisation des engagements de chacune des parties.
La convention d'objectifs et de financement définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l' «aide spécifique rythmes éducatifs ». Chaque année,

un ajustement s'effectuera au moment de la liquidation du droit réel, basé sur le bilan d'activité et la production des justificatifs dans les délais impartis.
Cette convention est conclue du 2/9/2014 au 31/12/2017.
Monsieur le Maire précise que notre commune peut bénéficier de cette aide, qui représente globalement un quart du coût de la prestation, car le PEDT (Projet Educatif Territorial) que nous avons élaboré dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires a été validé tant par l'Etat, que par l'Education Nationale et la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **accepte** les termes de la convention d'objectifs et de financement « aide spécifique rythmes éducatifs »
- **autorise** le Maire à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

4 - SE 60 (Syndicat d'Energie de l'Oise) : rapport de contrôle de concession 2013

Monsieur le Maire présente le rapport de contrôle de concession pour l'année 2013 du Syndicat d'Energie de l'Oise. Il rappelle son périmètre qui regroupe 453 communes de l'Oise, soit quelques 628 005 habitants. Il détaille son patrimoine à savoir 4931 postes de distribution, les différents réseaux, leurs faiblesses ainsi que les travaux effectués et ceux envisagés. Les résultats des études portant sur la qualité de la fourniture figurent également dans ce rapport. Enfin, une analyse comptable est effectuée et le bilan financier présenté.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

III) Questions diverses

Bulletins Municipaux :
Jean-Christophe ANCHER souhaiterait obtenir le programme de publication des bulletins et nouvelles.
Monsieur le Maire lui indique que les nouvelles paraissent tous les un mois, un mois et demi, et le bulletin, une fois par trimestre.
Vincent THENAULT indique que ce planning sera mis en place en commission.

Séances du Conseil Municipal :
Comme pour les bulletins, Jean-Christophe ANCHER souhaiterait connaître le planning annuel des séances du Conseil Municipal. Monsieur le Maire indique le rythme des conseils qui est le suivant :

- Janvier
- Mars (pour le vote du budget)
- Mai
- Juin ou début juillet avant les vacances d'été
- Septembre ou début octobre au plus tard
- Novembre
- Décembre pour les éventuelles décisions modificatives
-
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures 25.

Les Nouvelles

Jean-Christophe ANCHER demande s'il est possible que l'opposition ait une tribune dans les nouvelles, comme c'est le cas dans le bulletin. Il justifie sa requête par le fait que la majorité ne donne pas exclusivement des informations notamment sur le dernier où figure le discours des vœux de Monsieur le Maire.

Patrick SCHNEIDER et Dominique DUMONT l'interrogent sur la participation de l'opposition à la distribution du bulletin. Jean-Christophe ANCHER leur répond par la négative.

Monsieur le Maire communiquera sa décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Appareil photographique :

Jean-Christophe ANCHER indique que dans le budget 2013, il avait été fait acquisition d'un appareil photo. Il se demande ce que devient cet appareil, car Madame BOUCHART prend les photos avec son portable.

Monsieur le Maire précise qu'un appareil est à la disposition des élus au secrétariat. Il n'a pas été acheté en 2013. Ce sont trois petits appareils qui ont été acquis, un pour les services techniques, un pour la Police Municipale et un pour le secrétariat.

Le secrétaire

Aline BOUCHART

MAIRIE ANDEVILLE 60570

Le Maire

Pour le Maire
l'Adjoint,
Gilbert AUDINET